

Le 16 Juillet 2015

Madame la Présidente

Cette Cap locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFiP.

Encore et toujours des suppressions d'emplois que l'administration ne prend même plus la peine de justifier autrement que par la réduction dogmatique du déficit public.

Quant au déficit social induit par ces suppressions en terme de dégradation du Service Public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il se creuse d'année en année.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, notamment dans les catégories C et B, conduit à des déficits significatifs dans tous les départements. Tout cela génère des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout a des effets fortement négatifs sur les possibilités de mutation des agents.

Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la direction générale en matière de recrutement. La solution passe par un recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires C et B, par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sûr par l'arrêt des suppressions d'emplois.

Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes. Ainsi, l'affectation nationale à la commune notamment constituerait une réponse à certaines RAN ou missions structures moins attractives que d'autres, certains agents refusant de prendre le risque d'une mobilité qui dégraderait plus qu'elle n'améliorerait leur situation actuelle.

Au niveau local, nous demandons aussi que les règles prévoient l'affectation la plus fine possible, ce qui passe aussi par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service tel que pôle enregistrement, cellules de contrôle, divisions de la direction, etc.

Pour Solidaires Finances Publiques, les affectations locales doivent être prononcées, après avis d'une CAP locale selon un cadrage national précis et concerté et qui ne laisse pas la place à l'arbitraire.

Nous rappelons également que les agents doivent être affectés exclusivement sur des emplois vacants de leur catégorie et dans le respect de leur affectation nationale (RAN et/ou mission-structure).

Les collègues en sortie d'école ou en liste d'aptitude et qui sont tenus à une spécialité ou dominante doivent être affectés dans le respect de cette dominante même s'ils sont affectés à la disposition du directeur.

Solidaires Finances Publiques sera particulièrement vigilant quant à l'application de ces règles. Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute dérèglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire. Il s'oppose par principe aux détachements, sauf en cas de problème social ou médical grave. Les détachements permettent à l'administration la flexibilité des effectifs et la gestion de la pénurie. A ce jeu des chaises musicales, seule l'administration est gagnante.

Nous demandons que les élus soient informés en amont, du nom des agents concernés par une suppression ou transfert pouvant ouvrir droit à une priorité et/ou une fiche de souhait.

Nous rappelons que nous souhaitons également avoir communication, avant la tenue de la CAPL, des décisions d'affectation des agents ALD.

La situation des emplois de catégorie B vacants dans le département est plus qu'alarmante. 16 postes vacants pour la filière GP, 14 pour la filière fiscale, soit 30 emplois vacants !

Compte tenu du nombre de postes restant vacants à l'issue du mouvement juridique, du nombre éventuels de détachements effectués par la direction, de la non communication des affectations des ALD avant CAPL, les élus de Solidaires Finances Publiques voteront contre le projet de mouvement local.